



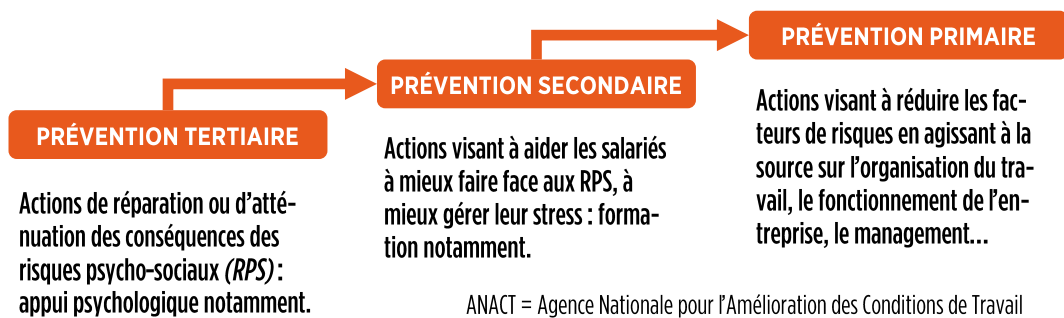
PRÉVENTION DES RISQUES CHEZ ORANGE RÊVE OU RÉALITÉ ?

Selon l'ANACT, une démarche de prévention cohérente s'appuie sur trois niveaux de prévention et cherche à réduire la proportion d'actions curatives (*préventions secondaire et tertiaire*) au profit d'actions réellement préventives (*prévention primaire*).

C'est donc la prévention primaire qui devrait être priorisée dans les plans d'actions de l'entreprise.

Lors de la séance du Comité National de Prévention du Stress (CNPS) du 1^{er} juillet 2020, le préventeur national s'adressait aux représentants du personnel en ces termes : « *Savoir ce qui relève de la prévention primaire ou de la prévention secondaire, c'est toujours un peu compliqué* ».

Selon l'ANACT, les trois niveaux de prévention à mettre en œuvre dans l'entreprise sont :



Pour la CFDT, ces préconisations sont claires et incontournables !

Aujourd'hui, la prévention primaire est la grande oubliée du Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail (SMSST) à Orange. Le préventeur national en a d'ailleurs conscience : « *Ces éléments de prévention primaire, même s'ils sont structurants, ne sont souvent, voire jamais, intégrés au Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRI Pact) des Unités Opérationnelles* ».

Or l'article L. 2312-27 du Code du travail précise que le PAPRI Pact « *fixe la liste détaillée des mesures devant être prises au cours de l'année à venir qui comprennent les mesures de prévention (...) ainsi que, pour chaque mesure, ses conditions d'exécution et l'estimation de son coût* ». Parmi ces mesures de prévention, **la prévention primaire est la seule qui permet d'éliminer ou de réduire les facteurs de risque.**

Pour la Direction Générale, c'est la responsabilité des directeurs d'Unités Opérationnelles qui est engagée.

Pour la CFDT, le SMSST est essentiellement de la responsabilité de la Direction Générale : en la matière la politique du bouc émissaire est contre-productive et ne permettra pas la mise en œuvre d'une réelle politique d'amélioration des conditions de travail des salariés d'Orange.

Le Comité National de Prévention du Stress (CNPS) supervise notamment l'enquête triennale sur les conditions de travail à Orange.

Rejoignez-nous sur l'application mobile ORANGE CFDT

